

HANDICAP ■ L'Apei réfléchit à la question de l'accueil des personnes handicapées mentales vieillissantes

Le projet de nouveaux foyers s'élabore

Au cours du premier semestre 2012, l'association de parents d'enfants inadaptés (Apei) de Saint-Amand déposera au conseil général un projet de structure adaptée aux personnes handicapées vieillissantes.

Valérie Mazerolle

valerie.mazerolle@centrefrance.com

L'idée, si elle aboutit, pourrait bouleverser un quartier. Mais elle transformerait surtout la vie de dizaines de personnes handicapées et de leurs parents. Dans quelques mois, un dossier détaillant un projet de structure d'hébergement adaptée aux personnes handicapées vieillissantes sera déposé par l'association de parents d'enfants inadaptés (Apei) de Saint-Amand au conseil général. Un chantier sur lequel Christian Denis et Patrick Soldati, directeurs généraux de l'Apei, planchent depuis plusieurs années.

1 Une réponse locale à un besoin. L'élaboration d'un projet de structure d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Saint-Amand est née du constat d'un manque. Si cinq places leur ont été allouées dans le cadre des foyers Bernard-Fagot, c'est trop peu pour faire face aux besoins, qui vont par ailleurs croissant.

« Aujourd'hui, les structures qui accueillent les personnes



FOYERS BERNARD-FAGOT. Françoise, Julien et Yolande, trois locataires des premiers logements pour personnes handicapées retraitées. PHOTO RÉMY LACROIX

âgées ne sont pas adaptées pour les handicapés. La moyenne d'âge d'entrée en maison de retraite est supérieure à quatre-vingts ans. Or, le vieillissement d'une personne handicapée n'est pas à prendre en compte de la même manière que celui d'une personne qui n'a pas de handicap. Les problématiques ne sont pas les mêmes », explique Christian Denis.

Par ailleurs, le personnel qui intervient en maison de retraite n'est pas toujours formé – ou pas suffisamment – pour s'occuper de personnes relativement jeunes mais qui sont, en partie du fait de leur handicap, en situation de vieillissement prématuré. « On a besoin d'avoir, sur l'ensemble du pays, des structures qui puissent accueillir des personnes qui ont vieilli prématurément et c'est ce sur quoi nous travaillons depuis une dizaine d'années avec le docteur Patrick Soldati notamment », poursuit le directeur général de l'Apei de Saint-Amand.

L'enjeu est ainsi d'être en mesure de mettre en place un entourage adapté pour le handicap mental tout en tenant compte de l'âge des personnes.

L'association entend offrir des structures de travail, d'hébergement et d'accompagnement social, pendant et hors travail, et une structure pour les personnes vieillissantes. Une manière d'être en mesure d'accueillir les adultes quel que soit leur âge.

2 Une structure implantée au cœur de la ville, Quai Lutin. La philosophie de l'Apei repose sur la volonté de ne pas déraciner les personnes handicapées, mais de leur permettre de rester en lien avec leur environnement. « Il est fondamental de pouvoir accueillir à Saint-Amand les personnes handicapées vieillissantes, qu'elles puissent rester dans la cité, dans leur environnement familial, parmi leurs proches, leurs amis », explique Christian Denis.

La structure d'hébergement serait implantée Quai Lutin, sur un terrain aujourd'hui enherbé qui appartient à l'association depuis plusieurs années.

3 Des pavillons autonomes. Dans l'état actuel du projet, il est envisagé de construire un ensemble de petits pavillons, sans étages, pouvant ac-

cueillir vingt-quatre à vingt-sept personnes. Sous un même toit voisineraient plusieurs logements de 33 à 40 mètres carrés, pour personnes seules ou en couple, avec des entrées individuelles. « Ce seront des habitats autonomes, qui ne seraient pas médicalisés. »

La maison qui jouxte le terrain serait à la fois un lieu de rencontre, une salle d'activités commune, et elle regrouperait partie administrative et bureaux des éducateurs.

4 Des emplois à la clef. « Il y aura des créations de postes, c'est certain. On embauchera une dizaine de professionnels », lance, sans hésiter, Christian Denis, qui rappelle un chiffre : « la création des foyers Bernard-Fagot a généré vingt-cinq emplois à Saint-Amand. »

5 Qui financerait ? La construction de ces hébergements serait prise en charge par l'Apei, grâce au travail des entreprises adaptées. Le fonctionnement de l'établissement, en revanche, serait assumé par le conseil général.

6 Début des travaux en 2014 ? Aujourd'hui, l'heure est à l'élaboration du projet, donc.

« Il s'agit de justifier les besoins qui sont ceux des personnes handicapées vieillissantes et de leurs familles, de présenter un projet de vie, un projet architectural, un financement », explique Christian Denis. Avant de conclure : « Si le dossier est validé par le conseil général, nous espérons pouvoir commencer les travaux dans trois ans. Et les terminer une année plus tard. » ■

REPÈRES

Histoire. L'Apei est née dans le sillage de la loi de 1975 qui fixait, notamment, l'accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à toute la population et le maintien, chaque fois que possible, dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

Structures. À ce jour, l'Apei de Saint-Amand gère trois établissements de travail (établissement et service d'aide par le travail et entreprises adaptées), cinq foyers d'hébergement et une section adaptée (sa particularité est d'offrir un mi-temps professionnel et un mi-temps réservé à des activités tendant à maintenir les acquis sociaux). ■



« On doit pouvoir accueillir quel que soit l'âge des personnes. »

CHRISTIAN DENIS Directeur général de l'Apei